



CHARTRE PARTENARIALE PHILOXENIA

**RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES PARTENAIRES
DU PROJET APPROUVÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE
«MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL COMMUN
(DOC) POUR L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS
EN MILIEU MÉDITERRANÉEN RURAL»**

Philoxenia

**Employabilité Locale (Em.Loc)
17, rue Anguélaki – 546 21 Thessalonique – Grèce
Téléphone : +30.2310 22 88 33
Mobile : +30.6944 326 629 – Fax : +30.2310 260 350
Courriel : emloc@otenet.gr – Site internet : <http://www.emloc.eu>**

Thessalonique, avril 2009



La présente Charte Partenariale a été réalisée avec l'assistance financière de l'Union Européenne (Programme MED). Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des partenaires du projet Philoxenia et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Communauté Européenne.

SOMMAIRE

Liminaire	4
I. Dispositions générales de la Charte partenariale	7
I.1. Adaptation des actions	7
I.2. Mise en place d'un dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural	13
I.3. Professionnalisation des cadres des acteurs de la politique d'accueil	14
II. Dispositions particulières pour les organismes d'intérêt public	14
III. Dispositions finales	17
Annexe 1 : Formulaire de procuration pour la réunion des partenaires de Philoxenia	19
Annexe 2 : Formulaire de procuration pour la réunion des élus membres du Comité de pilotage du projet Philoxenia	20

Charte partenariale sur les règles de fonctionnement des partenaires du projet Philoxenia approuvé par la Commission européenne

Liminaire

Confrontées depuis des années à un mouvement d'exode et au vieillissement de leur population, les collectivités rurales méditerranéennes sont de plus en plus fragilisées par leur déclin démographique, qui s'accompagne d'une diminution des services et des entreprises commerciales, voire d'une perte d'identité. Or, la mobilité des professionnels, les technologies de l'information et de la communication (TIC), le nouveau mode d'organisation professionnelle et familiale, la mutation de l'économie et du travail, le souci du développement durable et la recherche d'une haute qualité de vie face aux nuisances urbaines peuvent permettre à ces collectivités rurales d'inverser cette tendance et de trouver des nouvelles pistes du développement. Effectivement, le patrimoine architectural, culturel, environnemental et l'espace dont elles disposent sont de nouveaux facteurs d'attractivité, à condition bien entendu de proposer un certain nombre de services répondant aux besoins du « mode de vie urbain » qui se généralise. Dans le paysage actuel qui se dessine, les partenaires du projet Philoxenia proposent dans les territoires partenaires de mettre en place un **Dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural**. Ce dispositif visera à aider financièrement, techniquement et culturellement les personnes souhaitant s'installer dans les zones cibles pour créer leurs propres micro-projets et contribuer ainsi à la vitalité de ces territoires ruraux.

Le projet Philoxenia couvrira cinq pays européens de la rive nord de la Méditerranée : la Grèce, l'Italie, Chypre, la Slovénie et Malte. Il s'agira donc de 2 anciens membres de l'Union européenne et de 3 nouveaux. Six zones rurales seront représentées dans le projet : Kerkini – Pétritsi – Héraclée

(Kentriki Makedonia – Grèce), chef de file ; Oristano (Sardaigne – Italie); Alto Belice - Santa Cristina Gela (Sicile – Italie) ; district de Larnaca (Larnaca – Chypre); Ptuj (Slovénie); Malte et Gozo (Malte).

Le projet vise à mettre en place, durant les trois ans du programme, une politique d'accueil, qui se déploiera selon 3 axes :

- Construire dans chaque zone participante une offre d'accueil en s'appuyant sur les facteurs d'attractivité du territoire en matière d'économie, de logement, des services, d'équipement et des loisirs.
- Élaborer une stratégie de promotion grâce à la mise en oeuvre d'outils spécifiques (radios et télévisions locales, par ex.) et à la mobilisation des réseaux d'acteurs locaux.
- Assurer un accompagnement individualisé global (parrainage) au futur arrivant, en prenant en compte son projet de vie et son projet professionnel, mais aussi l'interaction des deux avec le territoire d'accueil de Philoxenia.

Inscrite dans la durée, la politique envisagée pour Philoxenia sera une politique de développement durable transversale qui placera le facteur humain au coeur des projets des territoires cibles et se basera sur les trois piliers : **conditions d'activités - conditions de réceptivité - conditions d'habitabilité**. Elle sera mise en oeuvre au niveau des territoires cibles de proximité et clairement inscrite dans le projet de chacun de ces territoires.

Pour accueillir, les territoires cibles devront avoir une **offre à proposer**. Basée sur leurs facteurs d'attractivité, cette offre sera pensée de manière globale (**économique, sociale, culturelle**, sans omettre l'**offre d'accompagnement individualisé**). La promotion de l'offre des territoires concernés passera par **une stratégie de communication** prenant en compte l'image des territoires, les objectifs et les moyens. Cette stratégie débouchera

alors sur la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de communication : choix des cibles, des supports, des messages, etc. La politique de l'offre et la stratégie de communication indiquées ci-dessus ne seront rien sans une **capacité à répondre, orienter et accompagner les candidats à l'installation** dans les zones rurales cibles. Pour cela, le projet prévoit un **parcours à l'installation** des nouveaux arrivants, basé sur un **accompagnement individualisé**. La réussite de chaque installation dépendra donc d'une **articulation adéquate** entre le **projet professionnel** de l'intéressé, son **projet de vie** et le **projet de la zone rurale** cible.

La politique de Philoxenia visera le long terme, car ses résultats ne seront pas tous immédiats. Pour la piloter, le projet se dotera d'un **tableau de bord** basé sur des indicateurs précis et adaptés aux contextes locaux, par ex. : le degré de mobilisation des acteurs, le taux de réalisation du programme, la qualité du partenariat, etc. D'autre part, pour faire vivre cette politique et maintenir la mobilisation des acteurs sur la durée, nous envisageons de rendre compte des avancées, des actualités et des résultats avec différents moyens d'information, notamment le **site internet commun www.philoxenia.med.eu**, les radios et télévisions locales, la presse locale, les journées d'information, etc.

Notre projet commun en faveur d'un *Dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural* (Philoxenia) devra inviter les acteurs de l'**économie locale** (entrepreneurs), les **collectivités locales de premier et second niveau** (communes et départements), les **partenaires sociaux** (syndicats, chambres consulaires, organisations non gouvernementales, coopératives de crédit), etc., à participer largement, dans les différentes zones, à notre démarche sociale sans précédent. L'objectif de départ sera de forger tous ensemble des règles de fonctionnement qui puissent permettre à notre *dispositif opérationnel commun* de revivifier à terme nos zones-cibles, en développant le micro-entreprenariat des hommes, des femmes et des personnes handicapées.

La présente charte (ou règlement interne de fonctionnement) ne constitue naturellement pas une fin en soi. Grâce à cette charte, le projet Philoxenia vise à assurer :

- **la participation active et coordonnée** de tous les partenaires impliqués,
- **la réalisation scrupuleuse, par les partenaires, de l'ensemble des actions approuvées du projet commun,**

afin de pouvoir atteindre les objectifs généraux et particuliers fixés et approuvés au départ.

I. Dispositions générales de la Charte partenariale Philoxenia

I. 1. Adaptation des actions

Article 1

Les acteurs économiques et sociaux des zones-cibles du projet Philoxenia commencent progressivement à reconnaître l'intérêt d'une **coopération partenariale** qui puisse assurer à chacun une place réelle dans ce monde de concurrence exacerbée. Laissant de côté tout esprit de clocher, particulièrement nuisible et vain, la **coopération partenariale de Philoxenia** vise, dans les zones-cibles, à **améliorer la compétitivité**, à **prévenir** et à **combattre l'isolement géographique**, mais aussi à **restructurer** et à **revivifier** l'économie rurale.

Article 2

Les sept partenaires du projet Philoxenia, à savoir :

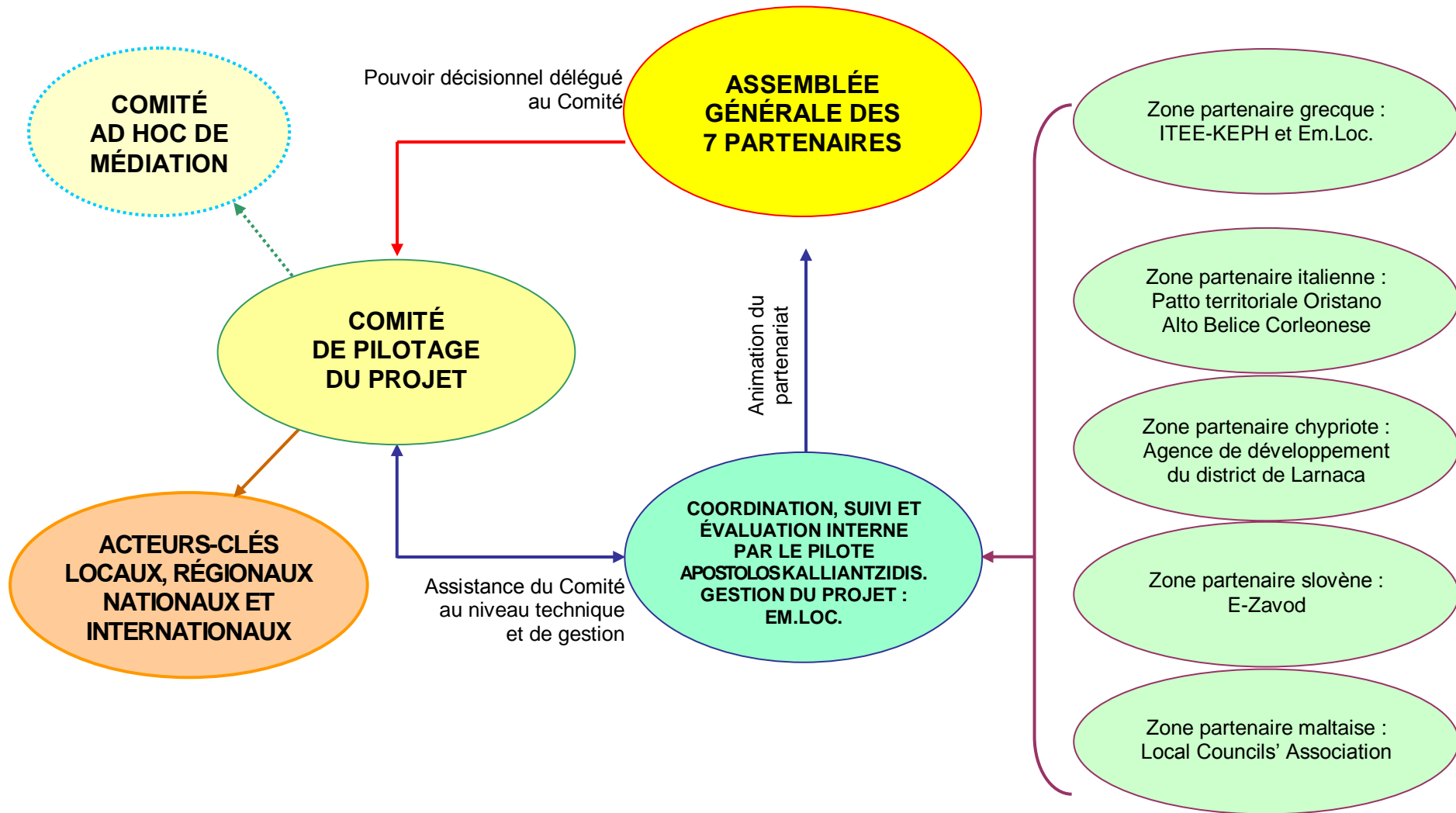
- ITEE-KEPH (Grèce),
- Em.Loc. (Grèce),
- Patto Territoriale Soc. Cons. a r.l. (Italie),
- Alto Belice Corleonese S.p.A. (Italie),
- Agence de développement du district de Larnaca (Chypre),

- e-Zavod - Institut pour des solutions de développement intégrées (Slovénie),
- Local Councils' Association (Malte),

devront respecter, au cours des trois ans de réalisation du projet, **les législations nationale et communautaire en vigueur**, ainsi que les règles de la présente Charte, telles que présentées ci-dessous.

La partenariat Philoxenia sera structuré selon l'organigramme suivant, qui a été approuvé, avec l'ensemble du projet, par l'Autorité de gestion du programme Med :

Organigramme de la structure de coordination et de gestion du projet Philoxenia



Les organes du partenariat Philoxenia et leurs rôles :

- 1) L'**Assemblée générale** est l'**organe démocratique principal** des partenaires : elle a pour tâche de mobiliser la procédure ascendante de la politique d'accueil d'activités dans les zones-cibles. Elle siègera dès la première réunion des partenaires à Livadia de la commune de Kerkini et élira les sept membres du **Comité de pilotage** (un membre par partenaire). Elle s'efforcera d'y élire une majorité de femmes. Le Coordinateur général Apostolos Kalliantzidis sera *ex officio* membre du Comité de pilotage, mais sans droit de vote.
- 2) L'Assemblée générale élira aussi les cinq membres du **Comité ad hoc de médiation** (un par État-membre participant). Le rôle de ce comité est d'encadrer le Comité de pilotage en vue du règlement à l'amiable de problèmes éventuellement survenus entre les partenaires du projet Philoxenia durant la phase de réalisation.
- 3) Le **Comité de pilotage** siège une fois par semestre, dans chaque zone-cible à tour de rôle, afin d'informer tous les partenaires de l'avancement du projet Philoxenia, des difficultés éventuelles et des décisions prises à cet égard. Pour chaque réunion, un ordre du jour précis sera prévu. D'autre part, le chef de file ITEE-KEPH établira en **français** les actes de chaque réunion et les communiquera aux sept partenaires qui les signeront.

En cas d'empêchement au jour et à l'heure de réunion du partenariat de Philoxenia, **tout membre du Comité de pilotage pourra être représenté par à une autre personne de son organisme**, en remplissant le formulaire spécial (cf. annexe I) et en l'envoyant dans les temps au chef de file. Dans ce cas, **la personne mandatée engage pleinement le partenaire** qu'il représente pour toutes les décisions prises lors de la réunion du partenariat. Le **quorum** légal sera atteint avec au moins **50 % plus 1** des partenaires présents à chaque convocation du Comité de pilotage par le chef de file. Les décisions pourront ainsi être prises facilement et définitivement grâce au

fonctionnement démocratique et à la **transparence** du partenariat de Philoxenia.

Le **Comité de pilotage** comprendra les membres suivants :,

- **Elissavet Moÿssiadou**, représentante de l'**ITEE-KEPH**,
- **Sarah Everett**, représentante d'**Em.Loc.**,
- **Antonella Congiu**, représentante du **Patto Territoriale Soc. Cons. a.r.l.**,
- **Antonio Rotelli**, représentant d'**Alto Belice Corleonese S.p.A.**,
- **Kyriakos Kareklas**, représentant de l'**Agence de développement du district de Larnaca**,
- **Anja Prislán**, représentante d'**e-Zavod – Institut pour des solutions de développement intégrées**,
- **Marvin Cuschieri**, représentant de la **Local Councils' Association**,

Selon la décision prise à l'unanimité par les partenaires de Philoxenia le 1^{er} mars 2009 (cf. actes), le Comité de pilotage sera présidé par le Coordinateur général **Apostolos Kallianzidis**, qui n'aura pas de droit de vote.

Les décisions du **Comité de pilotage** sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés, selon le quorum légal décrit ci-dessus.

4) La Cellule des acteurs-clés locaux

Afin d'assurer une réalisation plus efficace, le projet Philoxenia prévoit qu'une **Cellule des acteurs-clés locaux**, flexible et réduite en nombre, va apporter son soutien au Comité de pilotage dans chaque zone-cible. Des organismes, principalement privés, pourront ainsi prendre part comme **observateurs** aux travaux du Comité de pilotage, afin de jouer un **rôle fructueux de réflexion et de proposition** auprès des partenaires : ceux-ci pourront, de la sorte, enrichir et mieux adapter les actions du projet aux réalités locales.

Article 3

Les partenaires, avec la collaboration de ces acteurs-clés locaux, régionaux, nationaux et internationaux des zones-cibles du projet Philoxenia, auront pour tâche de :

- Faciliter la création des activités économiques promouvant la protection de l'environnement et le développement durable dans les zones rurales cibles (impact économique et environnemental) par la mise en réseau des structures d'accueil (implication des partenaires locaux) et l'accompagnement des porteurs de projets.
- Élaborer et mettre en place le DOC d'accueil d'activités.
- Accorder un appui financier aux micro-investisseurs potentiels, afin de créer 90 micro-entreprises (15 par zone) et 45 emplois indirects (0,5 emploi par micro-entrepreneur aidé) : au total, 135 emplois seront ainsi créés par le projet.
- Fournir à ces 90 créateurs un accompagnement individualisé, afin de les aider à formuler et à élaborer leur projet d'installation.
- Accorder des conseils gratuits aux créateurs après la formulation de leur projet. Une équipe interprofessionnelle d'accompagnement répondra à leurs questions concernant leur installation (comptabilité, droit des sociétés, etc.).
- Donner des conseils en communication et marketing (outils répondant aux besoins des créateurs).
- Faciliter la recherche de logements et de locaux professionnels par les nouveaux arrivants, ainsi que de crèches pour leurs enfants.
- Mettre en place un dispositif donnant droit aux nouveaux arrivants à des tarifs préférentiels sur certaines activités culturelles et de loisir.

Philoxenia aura donc, en impliquant des partenaires locaux, un impact réel dans les domaines de l'économie, de l'environnement, du développement durable et de la gouvernance territoriale.

Article 4

Lors de l'accueil de 90 nouvelles activités, les partenaires devront aider concrètement les intéressés dans leur phase de création et de mise en route de leur micro-entreprise. Celle-ci devra, d'autre part, répondre aux besoins réels des régions-cibles du projet.

I. 2. Mise en place d'un dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural

Article 5

Le DOC Philoxenia permettra en effet d'aider financièrement et techniquement les personnes qui s'installent dans chaque région méditerranéenne rurale participantes.

Les bénéficiaires de cette aide devront être :

- Des créateurs de micro entreprises et / ou de services innovants, ou
- Des créateurs / repreneurs de services en milieu méditerranéen en déclin.

Article 6

L'**accompagnement individualisé d'accueil** devra aborder la plupart des problèmes auxquels fait face la personne accueillie et suivre des **étapes successives** précises pour son insertion socioprofessionnelle. L'intéressé, ayant achevé ce parcours, pourra ainsi parvenir à l'**entrepreneuriat**.

Une série d'outils d'**accompagnement** des candidats au micro-entrepreneuriat seront diffusés par les partenaires du projet Philoxenia. Ils permettront aux bénéficiaires de valoriser leurs **compétences**, leur **savoir-faire** et le **tempérament** qu'ils auront acquis au cours de leur **parcours d'accueil**.

Le contenu et le mode d'utilisation des outils de la boîte à outils seront définis au moment opportun selon le calendrier des actions du projet Philoxenia. Ils

passeront par une phase d'expérimentation, puis seront éventuellement optimisés.

L'**accompagnement individualisé d'accueil** devra être organisé par les partenaires de façon à ce qu'il soit possible d'en effectuer l'**évaluation**.

I.3. Professionnalisation des cadres des acteurs de la politique d'accueil

Article 7

Prenant en compte les difficultés que vont éventuellement rencontrer les personnes accueillies dans les zones-cibles du projet, l'ensemble des cosignataires de la Charte **consentent à tout faire pour améliorer la professionnalisation des cadres** de leurs organismes.

Les cosignataires de la Charte détermineront ensemble les **actions** et les **moyens** qu'ils mettront en œuvre pour assurer la **professionnalisation du personnel** requis par le projet.

Les partenaires s'engagent à ce que les cadres qu'ils auront désignés participeront à la **formation endogène** qui, sous la responsabilité d'Em.Loc., sera délivrée au moment opportun sur le contenu et les objectifs du projet Philoxenia.

II. Dispositions particulières pour les organismes d'intérêt public

Article 8

Les partenaires du projet devront offrir un vaste gamme de services aux « migrants actifs » et aux créateurs et repreneurs d'activités professionnelles, afin de faciliter leur installation :

- **Des conseils gratuits** pour la création ou la reprise d'entreprise :
 - Un accompagnement individualisé.

- Des conseils en communication et marketing.
- Des **prestations avantageuses** pour faciliter leur installation :
 - Réduction sur une gamme de logiciels : comptabilité, gestion commerciale, paie, immobilier, etc.
 - Réduction pour toutes les prestations informatiques.
 - Réduction pour l'achat de générateur de site internet (hébergé sur le site de l'ITEE-KEPH et de celui ses partenaires méditerranéens).
 - Réduction sur une solution informatique complète.
 - Réduction sur les contrats d'assurance privée pour tout nouvel arrivant actif.

Mais aussi d'autres services d'aide, à savoir :

- **Entreprendre au féminin, jeunesse et entrepreneuriat.**

Informations sur le Fonds de garantie des petites et très petites entreprises (par ex. TEMPME), aide à la recherche d'emploi, etc.

- **Pépinière provisoire d'activités**

Aide pour les migrants actifs pendant six mois maximum, à hauteur de 50 %, dans le cadre d'un logement provisoire dans une Pépinière et pour préparer leur projet d'installation. L'aide ne sera définitivement accordée que dans la mesure où l'entreprise est créée (les bénéficiaires seront des créateurs / repreneurs d'activités ou de services en milieu méditerranéen).

- **Faciliter la recherche de logements**

Les partenaires méditerranéens informeront les agences immobilières locales des besoins en logements des migrants actifs (système e-mail flash).

Article 9

L'**accueil individualisé** proposé par les partenaires devra satisfaire aux exigences d'un réel **projet d'insertion sociale et professionnel** de la personne accueillie.

Article 10

Les **critères d'accueil** des personnes seront déterminés par les partenaires en stricte application des actions prévues par le projet Philoxenia.

Afin de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, les partenaires se fixeront comme règle d'accueillir, dans 60% des cas, des jeunes femmes ou des personnes handicapées et, dans 40%, des hommes.

Article 11

Afin d'éviter des différends importants et des problèmes insurmontables entre les partenaires, chaque partenaire devra obligatoirement signer, dès le départ, avec l'ITEE-KEPH, un sous-contrat basé sur les prévisions de la convention-cadre de l'Autorité de gestion du programme Med. Ce sous-contrat précisera en détail les droits et obligations de chaque partenaire et le calendrier à suivre pour la bonne réalisation du projet.

Pour le suivi de la réalisation du projet, le Coordinateur général utilisera un **Tableau de bord**, tandis que chaque partenaire devra dûment remplir le **Fichier de monitoring**, qui donne le cadre pour un rapport d'activité trimestriel, et le lui envoyer dans les temps. En cas de retard dans la

réalisation des actions ou dans l'envoi de ce fichier, le partenaire sera sanctionné : en effet, l'ITEE-KEPH ne pourra pas verser les sommes correspondant aux dépenses éligibles du partenaire, tant que celui-ci ne se sera pas exécuté.

Article 12

Les partenaires devront conserver les justificatifs originaux de leurs dépenses éligibles durant toute la réalisation du projet Philoxenia, mais aussi pendant cinq années après son achèvement. Chaque trimestre, ils en enverront des copies conformes à l'ITEE-KEPH, le chef de file du projet, et à l'autorité du programme Med responsable du contrôle dans leur pays.

Ces justificatifs devront être accompagnés du **Fichier des dépenses trimestrielles** et, le cas échéant, du **Fichier de voyage et de déplacement**, dûment complétés. En cas de retard dans l'envoi de ces documents ou en cas de manquement dans le remplissage du ou des fichiers, le partenaire sera sanctionné : l'ITEE-KEPH, en effet, ne versera pas les sommes correspondant aux dépenses éligibles du partenaire, tant que celui-ci ne se sera pas exécuté. Le chef de file n'acceptera aucune dépense non éligible, ni aucun dépassement du montant des dépenses de la part des partenaires.

Pour percevoir le montant de la subvention communautaire qui lui est destiné, chaque partenaire du projet Philoxenia devra avoir préalablement dépensé le montant correspondant à sa contrepartie.

IV. Dispositions finales

Article 13

Les sept partenaires du projet Philoxenia **ont pris connaissance de la présente Charte en français, en ont longuement discuté, l'ont approuvée et l'ont signée**. Les dispositions de cette Charte devront être appliquées à la lettre par tous sans exception, afin d'obtenir du projet la meilleure portée sociale au niveau des objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet.

LES PARTENAIRES

Christos ARABATZIS, représentant légal de l'**ITEE-KEPH**

Apostolos KALLIANTZIDIS, représentant légal d'**Em.Loc.**

Antonio LADU, représentant légal du **Patto Territoriale Soc. Cons. a r.l.**

Luigi VALLONE, représentant légal d'**Alto Belice Corleonese S.p.A.**

Michalis ZANOS, représentant légal de l'**Agence de développement du district de Larnaca**

Darko FERČEJ, représentant légal d'**e-Zavod – Institut pour des solutions de développement intégrées**

Jimmy MAGRO, représentant légal de la **Local Councils' Association**

**ANNEXE 1
FORMULAIRE DE PROCURATION
POUR LA RÉUNION DES PARTENAIRES DE PHILOXENIA**

Je soussigné(e).....,

donne procuration, par la présente, à M./M^{me}

.....

pour me représenter et voter en mon nom à la Assemblée des
partenaires du projet ***Dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil
d'activités en milieu méditerranéen rural (Philoxenia)***, prévue le
..... 20..... à ...h... au siège de

Le Mandant

Signature

ANNEXE 2
FORMULAIRE DE PROCURATION
POUR LA RÉUNION DES ÉLUS
MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET PHILOXENIA

Je soussigné(e).....,

donne procuration, par la présente, à M./M^{me}.....

.....

pour me représenter et voter en mon nom à la Réunion des élus membres du Comité de pilotage du projet ***Dispositif opérationnel commun (DOC) d'accueil d'activités en milieu méditerranéen rural (Philoxenia)***, prévue le 20..... à ...h... au siège de

Le Mandant

Signature